

Rabat, le 10 mai 2016

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Maroc Telecom, réunie le 26 Avril 2016, a décidé :

- l'abrogation du programme de rachat en bourse en vue de régulariser le marché tel qu'autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2015 et qui devait arriver à échéance le 11 novembre 2016 ;
- l'autorisation à donner au Directoire pour opérer à nouveau sur les actions de la société, pour une durée de dix-huit mois, au Maroc ou à l'étranger, par achat d'actions en vue d'une régularisation de ses cours, et ceci conformément aux dispositions 279 et 281 de loi 17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée, complétée et amendée par le Dahir n°1-08-18 du 17 Jourmada I 1429, portant promulgation des lois n° 20-05 et n° 78-12; et
- la mise en place d'un contrat de liquidité à la bourse de Casablanca. Le nombre d'actions visé par ledit contrat de liquidité ne peut en aucun cas dépasser 300 000 actions, soit 20% du nombre total d'actions visées par le programme de rachat.

Titres concernés : les actions Maroc Telecom.

Nombre d'actions détenues avant mise en œuvre du programme : 12 950 actions.

Part maximale du capital dont le rachat est autorisé, y compris les actions visées par le contrat de liquidité : 1 500 000 actions, soit 0,17% du capital.

Prix maximum d'achat : 139 dirhams par action ou sa contrevaleur en euro.

Prix minimum de vente : 88 dirhams par action ou sa contrevaleur en euro.

Objectif du programme : Le programme de rachat consiste à intervenir sur le marché de l'action par l'émission d'ordres d'achat et/ou de vente dans l'objectif de réduire les variations excessives du cours de l'action. Ainsi, le programme intervient principalement lorsque la volatilité du titre s'écarte significativement de sa volatilité historique ; cet objectif sera réalisé sans pour autant fausser le bon fonctionnement du marché boursier.

Le rachat d'actions propres intervient également en cas de liquidité du titre s'écartant significativement des niveaux habituels, empêchant la formation normale du cours sur le marché.

Durée du programme : 18 mois à compter du 10 mai 2016 soit jusqu'au 9 novembre 2017.

Conformément à la réglementation marocaine, Maroc Telecom a établi une Notice d'Information relative au programme de rachat d'actions, visée par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux le 8 avril 2016 sous la référence VI/EM/006/2016. Cette Notice d'Information est disponible sur le site www.iam.ma.

Relations investisseurs
relations.investisseurs@iam.ma

Maroc Telecom est un opérateur global de télécommunications au Maroc, leader sur l'ensemble de ses segments d'activités, Fixe, Mobile et Internet. Il s'est développé à l'international et est aujourd'hui présent dans dix pays en Afrique. Maroc Telecom est coté simultanément à Casablanca et à Paris et ses actionnaires de référence sont la Société de Participation dans les Télécommunications (SPT) (53%) et le Royaume du Maroc (30%).*

* SPT est une société de droit marocain contrôlée par Etisalat.